



**Commune de La Tour-de-Peilz**  
**Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis 18/2013**  
relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2014

Monsieur Le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) composée de

**Président** Meyer Daniel, rapporteur

**Membres** Chervet Guy  
Donatantonio Fabrice  
Pakula Alain  
Pasche Geneviève  
Petitpierre Monique  
Sandoz Michel  
Schmidhauser Jean-Yves  
Schwab Jean-Pierre

s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue le budget, à savoir le 12 novembre pour prendre connaissance des documents demandés, puis le 19 novembre avec le Municipal des Finances et le Boursier pour éclaircir les derniers points et le 26 novembre pour finaliser son rapport. Elle a également participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 18 novembre.

Nous remercions la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que Messieurs Frédéric Grognez, Municipal, Denis Hugli, Boursier, de leur présence et de leurs apports ciblés lors des diverses séances et par courriels.

La Commission a également pu accéder au budget de Sécurité Riviera.

**Remarques liminaires et rappels**

**Une fois de plus, la COFIN regrette vivement que le préavis sur le projet de budget de la Commune ne soit pas déposé lors de la séance précédant celle du vote du budget, ce qui permettrait à chaque groupe et à la COFIN de travailler sereinement.**

La Commission des finances constate, sur la base du document distribué aux membres du Conseil Communal, une augmentation des charges de 4.5% par rapport au budget 2013 (CHF 2'506'190.-) et une augmentation des revenus de 6.58% (CHF 3'406'260.-).

La Commission rappelle que le budget 2014 ne prévoit pas d'indexation des salaires du personnel de la Commune. Il est, par contre, tenu compte de l'augmentation statutaire des salaires.

Le montant projeté de la facture sociale pour 2014 s'élève à CHF 8'885'800.-, stable par rapport aux comptes 2012. Le montant global de la charge supportée par les communes a diminué de CHF 33'000'000.-, montant pris en charge par le canton (abandon du rattrapage, compte 720.3515.04, et prise en charge de l'entièreté des coûts résiduels des soins de l'AVASAD).

Le financement de la réforme policière a également une répercussion sur le budget 2014. Afin de garantir la neutralité des coûts entre communes et canton, suite à la bascule des 2 points d'impôt, un solde de CHF 62'118'300.- pour 2013 est payé par l'ensemble des communes vaudoises. Pour 2014, ce montant est indexé sur une base forfaitaire de 1.5%. Pour notre Commune, il s'agit d'environ 1.5 point d'impôt ou CHF 820'000.- (compte 600.3511.00 – Rétrocession diff. Prestations pol. cant.).

L'évolution des charges est également influencée par l'augmentation sensible de notre participation au Réseau REVE (comptes 706) qui est désormais de CHF 3'422'930.-, en regard aux CHF 2'164'631.89 apparaissant dans les comptes 2012. La COFIN souligne qu'au moment de l'adhésion à ce réseau, le coût annuel se trouvant dans le préavis 21/2008 était de CHF 1'455'000.-, ce qui implique que le montant a plus que doublé en 6 ans. Cette augmentation s'explique en partie par une offre plus étoffée liée à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil. De par la structure du réseau, les commissions des finances des communes partenaires n'ont pas accès aux données financières ni budgétaires, ni effectives. Dès lors le processus de décision, notamment en matière d'investissements, échappe totalement aux contrôles des organes communaux, ce que nous déplorons.

***La COFIN émet le vœu que des explications circonstanciées soient données aux Commissions de gestion et des finances de notre Commune, notamment sur les prévisions à court, moyen et long termes de ce réseau, les coûts à attendre pour notre Commune et de nous communiquer qui est compétent en matière d'engagements financiers et par quel organisme ce réseau est contrôlé.***

Pour le budget 2014, le calcul des recettes d'impôts pour les personnes physiques a été évalué différemment dans le sens où il est basé sur les montants facturés à fin août 2013 (qui s'avèrent plus élevés que ceux prévus au budget 2013), en tenant compte d'un taux d'imposition de 64% au lieu de 66%. Il a en outre été tenu compte d'une progression de 2% du nombre de contribuables. Concernant les personnes morales, les montants prévus au budget 2014 sont les montants encaissés en 2012 au taux de 64%.

Pour rappel, l'introduction de la taxe aux sacs nécessite l'adaptation des postes 450 « Ordures ménagères » et 451 « Point de collecte de la Faraz » dans le budget 2014. La baisse de 2 points d'impôts devrait compenser les recettes liées aux taxes forfaitaires et aux sacs.

Sur la base du budget présenté, la marge d'autofinancement est négative de CHF 2.266 millions, contre CHF 3.165 millions au budget 2013. Si cette marge d'autofinancement négative devait se confirmer, ainsi que la réalisation de tous les investissements prévus de CHF 16.941 millions, un recours à l'emprunt de l'ordre de CHF 19 millions serait nécessaire. La dette, qui se situe actuellement à environ CHF 26 millions, s'élèverait à fin 2014 à environ CHF 45 millions.

Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du point d'impôt de notre Commune depuis 2006.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013/B	2014/B
Point d'impôt	520401	488156	493366	519134	531006	474008	528619	504545	540625
Point d'impôt/ habitant	49.67	46.52	46.21	48.22	49.63	44.30	48.89	46.72	50.06

Evolution du point d'impôt communal (CHF)

**Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises par la COFIN, notre Commune devra faire face ces prochaines années à d'importants investissements qui engendreront inévitablement une répercussion non négligeable sur le taux d'impôts.**

Cela étant précisé, voici les réponses apportées aux principales questions posées:

### **Administration générale**

#### **110.3011.00 Traitements**

L'augmentation de CHF 37'517.80 par rapport au budget 2013, se justifie par le remplacement d'un apprenti par un employé, des mutations au sein du personnel ainsi qu'une augmentation globale du taux d'activité.

#### **111.3170.02 Manifestations diverses**

La différence de CHF 11'555.50 par rapport au budget 2013 s'explique, entre autres, par CHF 4'000.- pour les Mérites de la Tour-de-Peilz (figurant en 2012 dans le compte 111.3170.00 Réceptions et vin d'honneur), par CHF 2'000.- pour l'exposition sur les archives communales lors des journées du patrimoine 2014 et par CHF 2'000.- pour une subvention au CVVT.

#### **111.3653.14 Subventions – Montreux-Vevey Tourisme**

Le montant de CHF 201'750.- à la charge de la commune est composé à raison de CHF 3.- par habitant, le solde étant réparti selon la population, les lits et les nuitées, le nombre d'entreprises du secteur tertiaire et de cafés/restaurants.

#### **112.3524.00 Contributions à la Commune de Vevey**

Le montant de CHF 22'750.- résulte d'une nouvelle répartition du taux d'activité, de 7% à 15%, de l'agent de sécurité à la charge de la

Commune (selon les normes de la SUVA). Les négociations sont toujours en cours.

**130.3040.00 Caisse de retraite**

Les cotisations, à la charge de la Commune, augmentent de 3% dans le cadre de l'adoption des nouveaux statuts de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales pour les caisses en capitalisation partielle (motion Beck). Pour plus de renseignements [www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch).

**151.3133.00 Achats de produits et fourniture nettoyage**

Le montant de CHF 13'500.- tient compte de la taxe des sacs poubelles entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**151.3011.00 Traitements**

Le montant de CHF 127'900.- provient de l'attribution d'un poste supplémentaire suite à la mutation d'un poste provenant du compte 501 (Bâtiments scolaires), ainsi que de 2 primes de jubilé 25 ans.

**152.3653.00 Animation**

Le montant de CHF 4'000.- doit être porté à CHF 24'000.- (**Amendement proposé par la Municipalité et accepté par la COFIN**), suite à l'oubli de la prise en compte d'un montant de CHF 20'000.- pour financer les festivités du 175<sup>e</sup> anniversaire de la Bibliothèque communale, prévues le 13 septembre 2014.

**154.3011.00 Traitements**

Le montant de CHF 10'000.-, en nette diminution par rapport aux comptes 2012, est dû à la reprise partielle des traitements des enseignants suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique. (**150.3653.33 Subventions – FEM** et **150.3653.17 Subventions – Conservatoire Riviera**).

**180.3517.00 Part. coûts non couverts – Trafic régional**

Le montant de CHF 1'011'850.- correspond à la partie à la charge de la Commune de la facture du Canton pour les frais non couverts de notre bassin de population (Loi vaudoise sur les transports publics du 11 décembre 1990).

**180.3517.11 Déficit remontées des Pléiades**

Le montant de CHF 55'000.- représente la participation de la Commune au déficit des remontées mécaniques des Pléiades. La couverture de déficit n'est pas limitée dans le temps.

**Finances**

**210.3191.00 Défalcatations**

Le montant de CHF 400'000.- représente les remises d'impôts accordées par les autorités fiscales.

## Domaines et bâtiments

Dans le cadre de l'analyse du budget, la COFIN a constaté que les revenus issus de la location du parking à l'Entreprise Nestlé ne figuraient pas au budget. Le montant estimé de cette location pour 2014 se monte à CHF 101'000.- et **fait l'objet d'un amendement par la COFIN**. Nous laissons le soin à la Commission de Gestion d'examiner la « raison du pourquoi ».

### **300.3185.00 Honoraires, études, expertises**

Le montant de CHF 32'000.- représente, principalement, les divers frais engendrés par l'externalisation de la gestion des immeubles locatifs (cf. communication municipale 16/2013).

### **301.3011.00 Traitements**

La diminution de CHF 17'231.60, par rapport aux comptes 2012, est due à une partie du traitement du menuisier reprise dans les comptes 111 Administration générale et 350 Bâtiments administratifs.

### **340.3185.00 Honoraires de la gérance**

Le montant de CHF 65'250.- représente les honoraires de la gérance calculés selon l'état locatif sur une période de 9 mois (début 1<sup>er</sup> avril 2014).

### **350.3133.00 Achats de produits de nettoyage**

Le montant de CHF 45'000.- subit une forte augmentation due à l'introduction de la taxe aux sacs en 2014.

### **350.4271.12 Loyer Crèche garderie Yakari**

### **350.4271.14 Loyer Crèche-garderie Croqu'Lune**

Le montant, respectivement de CHF 56'400.- et CHF 97'600.-, représente le loyer augmenté payé par le réseau REVE. Il a été adapté aux autres loyers pratiqués au sein du réseau REVE.

## Urbanisme et travaux publics

### **400.3185.01 Honoraires - RPGA**

Le montant de CHF 30'000.- représente les coûts des honoraires RPGA/PGA. **La COFIN suggère à la COGEST de reprendre, dans leur prochain rapport, un résumé des dépenses consenties dans ce cadre depuis l'année du refus du PGA précédent.**

### **440.3011.00 Traitements**

Le montant de CHF 940'250.-, en augmentation de CHF 34'392.- par rapport aux comptes 2012, est dû aux augmentations statutaires et à l'engagement d'un apprenti.

#### **450.3188.00 Collecte incinérables**

Le montant de CHF 420'000.- est en forte diminution suite à l'introduction de la taxe aux sacs (diminution attendue des tonnages). Cette diminution est partiellement compensée par le nouveau compte

**450.3526.00 Traitement compostable** pour un montant de CHF 80'000.-.

#### **451.3114.00 Achats mach., mat. expl. et d'entretien**

Le montant de CHF 49'000.- comprend l'achat d'un nouveau compacteur des objets encombrants pour un montant de CHF 40'000.-. L'ancien compacteur servira à compacter le plastique.



#### **451.3526.03 Traitement incinérable**

Le montant de CHF 90'000.-, en augmentation de CHF 31'503.90 par rapport aux comptes 2012, est dû à l'augmentation attendue du tonnage à la déchetterie suite à l'application de la taxe aux sacs.

#### **460.3189.00 Frais de facturation par le SIGE**

Le montant de CHF 3'500.- représente les coûts de la prise en charge du traitement informatique de la facturation de taxes communales par le SIGE.

### **Instruction publique et cultes**

#### **581.3312.01 Amortissement – Notre-Dame 2<sup>ème</sup> étape**

Le montant de CHF 214'780.- représente l'amortissement sur 10 ans de la 2<sup>ème</sup> étape de rénovation de l'église catholique Notre-Dame.

## **Sécurité – Population - Feu**

### **600.3521.00 Sécurité Riviera**

Le montant de CHF 3'125'040.- est composé des coûts de Police Riviera (CHF 2'516'138.-), de la Protection Civile Intercommunale ORPC Riviera (CHF 259'414.-) et du Service du feu SDIS Riviera (CHF 349'488.-).

## **Famille, Jeunesse et Sport**

### **710.3665.00 Aide complémentaire communale AVS/AI**

Le montant de CHF 176'000.- résulte d'une estimation du nombre de ménages d'ayant-droit passant à 440 ménages à CHF 400.-.

### **711.3665.00 Aides individuelles communales**

Le montant de CHF 40'000.- représente un montant global comprenant les aides individuelles et les cadeaux de Noël faits aux familles ayant droit au Revenu d'insertion (RI).

### **720.3515.10 RI + part. cant. ass. Chômage**

Le montant de CHF 3'153'900.- correspond à la facture due au Canton par la Commune.

## **Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le Préavis municipal N° 18/2013,
- ouï le Rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de Budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2014 tel qu'amendé et prévoyant :

Charges	CHF	58'169'070.00
Revenus	CHF	55'275'610.00
Déficit présumé	CHF	2'893'460.00

La Tour-de-Peilz, le 26 novembre 2013.

**Pour la Commission des Finances**

Daniel Meyer, président